

Visas pour un séjour de moins de 90 jours au Bénin.

1. Pour les ressortissants de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine UEMOA, (Bénin – Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Guinée Bissau - Mali – Niger - Sénégal – Togo)

1.1. Visa : Aucun visa n'est requis.

2.2. Passeport : Une simple carte d'identité nationale est suffisante. Mais un passeport enregistrera les dates d'entrée et de sortie, informations qui pourraient être utilisées comme moyen de preuve.

2. Pour les ressortissants de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO hors UEMOA et de l'Afrique du Sud

2.1. Visa : Aucun visa n'est requis.

2.2. Passeport : Passeport en cours de validité requis.

3. Pour les ressortissants des autres pays de l'Afrique

3.1. Visa : Visa requis.

3.2. Passeport : Passeport en cours de validité requis.

4. Pour les ressortissants Français et de l'Union Européenne

4.1. Visa : Visa requis.

4.2. Passeport : Passeport en cours de validité requis.

Voir : <http://www.ambafrance-bj.org/>

5. Pour les ressortissants du Canada

Voir : http://www.benin.ca/demande_vis_benin.php

6. Pour les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique

Voir : <http://french.benin.usembassy.gov/>